

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

AFFAIRES COURANTES

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019

03 CORRESPONDANCE

04 APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

05 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Radiation de créance

5.2 Adjudication - Offre de services professionnels - Madame Amina Chaffai, consultante pour l'entreprise LeSonar – Chemin Saint-François

5.3 Entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne – Contribution pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Démission au poste de pompier à temps partiel pour le service des incendies – Monsieur Donald Pelletier

07. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Démission au poste de journalier des travaux publics – Monsieur Mario Gosselin

7.2 Embauche au poste de journalier saisonnier des travaux publics – Monsieur Pierre-Luc Trudel

08. URBANISME

8.1 Demande d'affichage – Sentier national de la Mauricie: implantation de trois (3) enseignes directionnelles dans l'emprise des chemins municipaux

8.2 Adjudication - Offre de services professionnels – Madame Sandra Guilbert, consultante pour Guilbert urbanisme – Chemins privés

09. HYGIÈNE DU MILIEU

10. ENVIRONNEMENT

10.1 Autorisation - Propriété sise au 230, chemin des Gouterelles – Trottoir et plateforme de bois

10.2 Demande présentée dans le cadre du fonds de développement durable – Initiatives 1-2-3-4 – Projet La petite Place des Arts située 1781, chemin Principal

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

11.1 Autorisation d'embauche – postes (3) d'appariteur pour le gymnase

11.2 Contribution financière - Sentier national de la Mauricie

11.3 Appel d'offres public – Accessibilité universelle et travaux connexes - Centre communautaire

12. AUTRES SUJETS

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC SESSION ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue le troisième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf (3 septembre 2019) à 19h00 au centre communautaire, 520, chemin Déziel.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Josée Magny, mairesse
Michel Langlois, conseiller
Renald Grenier, conseiller
Pierre Bertrand, conseiller
Louis Tremblay, conseiller
Daniel Gagnon, conseiller
André Bordeleau, conseiller

FORMANT QUORUM.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00), sous la présidence de Madame Josée Magny, mairesse et présidente d'assemblée.

AFFAIRES COURANTES

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-09-153

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 **en laissant le point « Autres sujets » ouvert.**

ADOPTÉE

02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2019-09-154

À ces causes, il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019, soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

03 CORRESPONDANCE

01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1.1 Ministère des Affaires municipales et Habitation du Québec

- 1.1.1 La semaine de la municipalité du 8 au 14 septembre 2019

1.2 Ministère de la Sécurité publique

- 1.2.1 Rappel - Plan de sécurité civile en cas de sinistre – Soyez prêt le 9 novembre.

1.3 Ministère des Transports du Québec

- Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration

1.4 Commission municipale du Québec

- Aucune correspondance

1.5 Centre intégré universitaire de santé et services sociaux Mauricie et Centre du Québec (CIUSSS MCQ)

- Aucune correspondance

1.6 Assemblée nationale du Québec

- 1.6.1 Embauche d'une personne ressource pour les secteurs agricole et municipal

1.7 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

- 1.7.1 Manganèse dans l'eau potable : recommandation

02. GOUVERNEMENT DU CANADA

2.1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

- Aucune correspondance

2.2 Parc Canada

- 2.2.1 Initiative Je participe – 50e anniversaire du parc national de la Mauricie le 22 août 2020

03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ)

- 3.1 Invitation au lancement de la tournée des biblios le 27 août – Tournée de conférences et d'ateliers sous le thème du patrimoine culinaire, animés par l'Académie des Ripailleurs

- 3.2 Règlement 270-19 et avis public relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Maskinongé

04. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

- Aucune correspondance

05. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

- Aucune correspondance

06. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

- Aucune correspondance

07. CONVOCATION / INVITATION

- Aucune correspondance

08. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIÈRE

- 8.1 La petite Place des Arts - Événement collectif pour la période de Noël

09. LETTRE CITOYENNE

- 9.1 Chemin des Ancêtres - Endommagement entrée privée - eaux de pluie
- 9.2 La petite Place des Arts - Remerciement - encouragement à Initiatives 1-2-3-4

10. AUTRES

- 10.1 Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton – Demande à la MRC pour modifier le règlement sur la gestion des paysages forestier et l'aménagement durable des forêts

- 10.2 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes - Élections fédérales et les enjeux

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

- 10.3 Ordre des urbanistes du Québec – Plan de partenariat – Congrès OUQ 2019
- 10.4 Association québécoise d'urbanisme - Invitation à la formation du 5 octobre à Joliette
- 10.5 Cégep de Shawinigan - Communiqué de presse - Le Cégep dévoile sa toute nouvelle identité visuelle!
- 10.6 UPA Mauricie - Zone d'intervention spéciale (ZIZ)
- 10.7 Maski en forme - Convocation - Assemblée générale annuelle 2018-2019 - Poursuivons le partage
- 10.8 Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie - Démarche d'accompagnement
- 10.9 Auteur du livre Marie-Stella, Monsieur Denis Boucher - Le gouvernement du Québec et les emprunts
- 10.10 Association pulmonaire du Québec - Sensibilisation aux campagnes environnementales initiées par l'Association pulmonaire du Québec en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux
- 10.11 L'espoir - Le bulletin de l'EUCAN, l'Association pour les enfants atteints de cancer - Votre don fait toute la différence
- 10.12 Réseau Biblio - Rencontre d'automne 2019 – Bibliothèque
- 10.13 Unité récréative de Loisir et de Sport de la Mauricie (URSLM)

04 APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC			
SÉANCE PUBLIQUE 3 SEPTEMBRE 2019			
PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET SOLUTION BANCAIRE PAIEMENT INTERNET			
NO PRÉ.	FOURNISSEUR		
			MONTANT
502173	Bell - Cellulaires		96.50 \$
502174	Bell - Bibliothèque		70.50 \$
502175	Bell - Bureau municipal		70.50 \$
502176	Bell - Centre communautaire		76.25 \$
502177	Hydro - 200, ch. de la Canadienne (eaux usées)		392.31 \$
502178	Hydro - Luminaires		817.38 \$
502179	Hydro - Aqueduc village		70.66 \$
502180	Hydro - Centre communautaire		478.46 \$
502181	Hydro - Bureau municipal + Caserne		1 297.72 \$
502182	Hydro - Bibliothèque		1 420.76 \$
502183	Hydro - Garage municipal		501.01 \$
502184	Hydro - ch. du Galet Station # 1		166.46 \$
502185	Hydro - ch. du Canton Station # 2		78.16 \$
502186	MasterCard		218.54 \$
502187-188	Ministère du Revenu		17 244.71 \$
502189-190	Receveur Général - Taux régulier		1 878.59 \$
502191	Receveur Général - Taux réduit		4 413.09 \$
			29 291.60 \$
MASSE SALARIALE - DATE DE PAIEMENT AOUT 2019			
Conseil municipal			5 125.14 \$
Employés municipaux			42 214.38 \$
Employés municipaux - Service des incendies			8 022.43 \$
			55 361.95 \$

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

SÉANCE PUBLIQUE DU 3 SEPTEMBRE 2019			
LISTE DES COMPTES PAYÉS/PAYABLES			
511788	CARAVANE - ARTS ET SPECTACLES	689.85 \$	HALTE DU PARC
511789	PETITE CAISSE	182.35 \$	FRAIS DE POSTE - ALIMENTS ET REPAS - DEPLACEMENT DU PERSONNEL
511790	MAISON DE L'ABONDANCE	270.00 \$	PROJET MOISSON MAURICIE
511791	PETROLES DESHAIES	1 856.28 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
511792	F.Q.M.	1 837.30 \$	INSCRIPTION CONGRES FQM
511793	FNX - INNOV INC.	6 323.63 \$	SERVICES SCIENTIFIQUES & GENIE
511794	UNION VIE MUTUELLE	5 642.13 \$	ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER - AOUT 2019
511795	SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIERES	169.65 \$	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER - JUILLET 2019
511796	TRUST BANQUE NATIONALE	2 895.52 \$	RPA A PAYER - JUILLET 2019
511797	RETRAITE QUÉBEC	306.07 \$	C.A.R.R.A. A PAYER - JUILLET 2019
511798	GUILBERT URBANISME	2 160.42 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS - URBANISME - PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE
511799	BELLEMARE ENVIRONNEMENT	479.26 \$	ECO-CENTRE
511800	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	- \$	ANNULÉ
511801	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	115.00 \$	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT
511802	DESAILNIERS, SYLVIE	67.08 \$	PROJET MOISSON MAURICIE
511803	REGIS LEVASSEUR	49.88 \$	PROJET MOISSON MAURICIE
511804	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	123.72 \$	ENTRETIEN & REPARATION
511805	ADN COMMUNICATION	42.98 \$	PUBLICITE TOURISTIQUE
511806	NEKSYS INC.	300.76 \$	ENTRETIEN MACHINERIE OUTIL & EQUIPEMENT
511807	BERNARD GAUTHIER (2012) INC.	2 599.12 \$	ENTRETIEN REPARATION ECLAIRAGE
511808	EUROFINS ENVIRONEX	196.61 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE
511809	BRODEUR, L'HEUREUX, DUROCHER INC.	3 173.31 \$	REVITALISATION NOYAU VILLAGEOIS
511810	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	80.00 \$	FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
511811	BUROMOBIL ST-AURICIE INC.	431.15 \$	LOCATION EQUIPEMENT
511812	LES ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE INC.	214.08 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
511813	CERTIFIED LABORATORIES	630.87 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
511814	L'ARSENAL CMP MAYER INC.	882.15 \$	VETEMENTS, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES
511815	CONSTRUCTION DJL INC.	831.66 \$	PIERRE CONCASSEE - GRAVIER
511816	COOKE SERRURIER	59.27 \$	ENTRETIEN BATIMENT
511817	CTAC - MONSIEUR MICHEL TRUDEL	2 075.63 \$	POLITIQUE D'ENTRETIEN CHEMINS PRIVÉS
511818	ENTREPRISES RENE NEWBERRY (1991) INC.	3 917.17 \$	ENT. CHEMINS - LOCAT. MACHINERIE ET OUTILLAGE - ENT. BATISSE ET TERRAIN
511819	PUITS & POMPES GELINAS INC.	833.60 \$	ENTRETIEN EQUIPEMENT
511820-821	EPICERIE A. LANGLOIS	221.64 \$	ALIMENTS ET REPAS - ENTRETIEN & RÉPARATION
511822	AUX MILLE ET UNE FÊTES	91.40 \$	HALTE DU PARC
511823	GARAGE ROBERT INC.	195.73 \$	ENTRETIEN REPARATION VEHICULES
511824	LES GONFLABLES DU LAC INC.	701.35 \$	HALTE DU PARC
511825	ICIMEDIAS INC.	432.31 \$	AVIS PUBLIC
511826	RONA INC.	894.53 \$	PIECES & ACCESSOIRES
511827	SERVICE D'ALARME JOCELYN JACOB	433.46 \$	SECURITE CIVILE
511828	LES COMPTES LECOMTE LTEE	2 736.41 \$	ENTRETIEN MACHINERIE OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
511829	J. Y. MARTEL TRANSPORT INC.	1 500.42 \$	ECO-CENTRE
511830	MASKICOM	1 241.73 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
511831	PORTES DE GARAGE DE LA MAURICIE	194.31 \$	ENTRETIEN BATIMENT
511832	MEI ASSAINISSEMENT	1 023.28 \$	ENTRETIEN MACHINERIE, OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
511833	MOISSON MAURICIE	160.00 \$	PROJET MOISSON MAURICIE
511834	MRC DE MASKINONGE	59 398.00 \$	VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES
511835	NORDIKEAU INC.	71.43 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE
511836	MACHINERIES NORDTRAC LTEE	395.23 \$	ENTRETIEN & REPARATION VÉHICULE
511837	NOVEXCO INC.	579.55 \$	FOURNITURES DE BUREAU
511838	PEPINIERE DU PARC	1 910.98 \$	REVITALISATION NOYAU VILLAGEOIS
511839	PETROLES DESHAIES	4 000.45 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
511840	PUROLATOR INC.	5.50 \$	FRAIS DE POSTE ET TRANSPORT
511841	RENÉE TREMBLAY ARCHITECTE	2 184.53 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
511842	R.L. DISTRIBUTEUR ENR.	80.09 \$	ENTRETIEN ARTICLES MENAGERS
511843	ULTIMA ASSURANCES	448.00 \$	ASSURANCE DES BIENS
511844	BELLEMARE ENVIRONNEMENT	998.60 \$	ECO-CENTRE
511845	BIONEST	124.35 \$	ENTRETIEN REPARATION EDIFICE MUNICIPAL
511846	LES GONFLABLES DU LAC INC.	442.65 \$	HALTE DU PARC
511847	MANON CHARLEBOIS	300.00 \$	HALTE DU PARC
511848	BELLEMARE ENVIRONNEMENT	1 854.27 \$	ECO-CENTRE
511849	POSTE CANADA	208.02 \$	FRAIS DE POSTE
511850	SPA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	5 000.00 \$	ENTENTE DE SERVICE - JANVIER À DECEMBRE 2019
511851	PETITE CAISSE	125.00 \$	LOISIRS ET CULTURE (LOC. CC)
511852	CONSTRUCTION DJL INC.	2 000.75 \$	PIERRE CONCASSEE - GRAVIER
511853	MASKIMO	271 162.57 \$	REVITALISATION NOYAU VILLAGEOIS DECOMPTE PROGRESSIF #5

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2019-09-155

Il est proposé par Pierre Bertrand, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

05 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Radiation de créance

2019-09-156

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise Madame Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à radier la créance présentée en annexe, en date du 3 septembre 2019, pour le matricule D-0561-00-0026.

ADOPTÉE

5.2 Adjudication - Offre de services professionnels - Madame Amina Chaffai, consultante pour l'entreprise LeSonar – Chemin Saint-François

Considérant que la Municipalité souhaite requérir les services d'une professionnelle concernant la mise à jour d'un argumentaire et d'un accompagnement pour le chemin Saint-François pour le support auprès des instances gouvernementales;

Considérant l'offre de services de Madame Amina Chaffai, consultante, datée du 20 août 2019;

2019-09-157

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, appuyé par Pierre Bertrand, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'offre de services de Madame Amina Chaffai, consultante pour l'entreprise LeSonar, pour la démarche de mise à jour d'un argumentaire et d'un accompagnement pour le chemin Saint-François;

ADOPTÉE

5.3 Entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne – Contribution pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022

2019-09-158

Il est proposé par Daniel Gagnon, conseiller appuyé André Bordeleau, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la Municipalité autorise Madame Josée Magny, mairesse et Madame Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022

Que la contribution annuelle, liée à l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec, au montant de dix-sept cents (0.17 \$), par habitant permanent.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Démission au poste de pompier à temps partiel pour le service des incendies – Monsieur Donald Pelletier

Considérant la démission de Monsieur Donald Pelletier au poste de pompier à temps partiel pour le service des incendies en date du 13 août dernier;

2019-09-159

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, appuyé par Michel Langlois, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc entérine la démission de Monsieur Donald Pelletier, au poste de pompier à temps partiel en date du 13 août 2019;

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc tiennent à remercier publiquement Monsieur Donald Pelletier pour ses neuf (9) années de loyaux services ainsi que son travail au sein du service des incendies.

ADOPTÉE

07. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Démission au poste de journalier des travaux publics – Monsieur Mario Gosselin

Considérant la démission de Monsieur Mario Gosselin au poste de journalier des travaux publics en date du 20 août 2019;

Considérant que Monsieur Gosselin a été à l'emploi de la Municipalité depuis douze (12) ans comme journalier des travaux publics, mais il a été aussi été onze (11) ans, comme pompier à temps partiel et officier du service des incendies ;

Considérant que durant toutes ces années, Monsieur Mario Gosselin a mis à profit son expérience, ses connaissances, ses habilités et sa disponibilité au service de la communauté;

2019-09-160

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil municipal entérine la démission de Monsieur Mario Gosselin en date du 20 août 2019;

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc tiennent à remercier publiquement Monsieur Mario Gosselin pour toutes ses années de service au sein de la communauté.

ADOPTÉE

7.2 Embauche au poste de journalier saisonnier des travaux publics – Monsieur Pierre-Luc Trudel

Considérant l'offre d'emploi paru pour l'embauche d'un (1) journalier saisonnier, temps plein, au service des Travaux publics pour la saison 2019;

Considérant les candidatures reçues et le résultat des entrevues;

2019-09-161

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Louis

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc embauche monsieur Pierre-Luc Trudel, au poste de journalier saisonnier au service des Travaux publics, à temps plein, selon un horaire de 40 heures pour la saison 2019 et ce, du 16 septembre jusqu'au 20 décembre 2019.

Que le taux salarial est établi selon le troisième échelon de la charte salariale pour le poste de journalier saisonnier;

Que l'embauche est effective sous approbation de l'examen médical et de la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE

08. URBANISME

8.1 Demande d'affichage – Sentier national de la Mauricie: implantation de trois (3) enseignes directionnelles dans l'emprise des chemins municipaux

Considérant que la demande concerne l'installation d'une enseigne dans l'emprise du chemin Principal, à deux (2) mètres de la chaussée, près de l'intersection du chemin Principal et Saint-Édouard;

Considérant que la demande concerne l'installation de deux (2) enseignes, une dans l'emprise du chemin Principal, près de l'intersection du chemin Principal et Saint-François et l'autre dans l'emprise du chemin Saint-François, environ 20 mètres avant l'entrée du stationnement du Parc récréoforestier;

Considérant que le Sentier national est une organisation reconnue au Québec et s'affiche déjà depuis plusieurs années sur le territoire de la municipalité;

Considérant qu'il s'agit de l'installation de nouvelles enseignes afin d'améliorer la qualité de l'affichage;

Considérant que la superficie des enseignes respecte la réglementation municipale relative à l'affichage;

Considérant les informations complémentaires permettant d'analyser à nouveau la demande d'installation des affiches dans l'emprise municipale;

2019-09-162

Il est proposé par Pierre Bertrand, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc accepte la demande d'affichage du Sentier national pour l'installation de trois (3) enseignes aux endroits identifiés.

ADOPTÉE

8.2 Adjudication - Offre de services professionnels – Madame Sandra Guilbert, consultante pour Guilbert urbanisme – Chemins privés

Considérant l'offre de services professionnels en urbanisme reçu de Guilbert urbanisme, pour l'étude sur les chemins privés sur le territoire de Saint-Mathieu-du-Parc;

2019-09-163

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Pierre Bertrand, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6)

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre de services professionnelle de Madame Sandra Guilbert de la firme Guilbert urbanisme selon la proposition datée du 21 août 2019 pour un total de neuf mille sept cent soixante dollars (9 760.00\$), plus taxes incluant un support cartographique à l'inventaire;

ADOPTÉE

09. HYGIÈNE DU MILIEU

- Aucun point à l'ordre du jour

10. ENVIRONNEMENT

10.1 Autorisation - Propriété sise au 230, chemin des Gouterelles – Trottoir et plateforme de bois

Considérant la visite d'inspection, effectuée le 22 juillet 2019, à la propriété sise au 230, chemin des Gouterelles;

Considérant qu'un aménagement, incluant un trottoir et une plateforme de bois, ont été mis en place à moins de quatre (4) mètres du lac afin de permettre l'accès à une personne à mobilité réduite;

Considérant que cette construction ne respecte pas l'article 28.3, du *Règlement de zonage numéro 106*, présentement en vigueur;

Considérant qu'une demande a été faite pour conserver les infrastructures à l'emplacement actuel et que cette demande s'appuie sur le fait qu'un des résidents de la propriété est une personne à mobilité réduite, qui doit utiliser un fauteuil roulant, aussi appelé ambulateur, pour tous ses déplacements;

Considérant que l'inspection démontre que les faits allégués s'avèrent véridiques et assurent une meilleure qualité de vie à cette personne;

2019-09-164

Il est proposé par Daniel Gagnon, conseiller, appuyé par André Bordeleau, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc accepte, à des fins humanitaires, la demande à l'effet de conserver le trottoir et la plateforme de bois aménagés dans la rive de la propriété sise au 230, chemin des Gouterelles, sous certaines conditions :

- Advenant la vente ou toute autre transaction occasionnant un changement de propriétaire, le trottoir et la plateforme devront être enlevés et l'emplacement revégétalisé;
- Dès le changement de propriétaire, la municipalité se réserve le droit d'envoyer des avis d'infraction à cet effet, si les infrastructures ne sont pas enlevées;
- Le reste de la rive de dix (10) mètres devra être entièrement revégétalisé conformément aux annexes A et B du Règlement 2012-06 relatif à la protection des rives, des lacs et cours d'eau;

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

10.2 Demande présentée dans le cadre du fonds de développement durable – Initiatives 1-2-3-4 – Projet La petite Place des Arts située 1781, chemin Principal

Considérant qu'une demande d'aide financière datée du 10 octobre 2018 a été déposée par Initiatives 1-2-3-4, pour le projet : La petite Place des Arts, située 1781, chemin Principal à Saint-Mathieu-du-Parc;

Considérant l'article 4, alinéa 1, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *En outre des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants : la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ;*

Considérant l'article 90, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;*

Considérant l'article 91, alinéa 2, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes : la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;*

Considérant qu'à la suite de l'adoption d'un *Plan de développement durable* et d'un *Plan stratégique de développement*, la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a créé un Fonds de développement durable afin d'aider financièrement les entreprises, organismes ou associations locales qui désirent réaliser un projet s'inscrivant dans les objectifs poursuivis par ces deux plans;

Considérant que la demande d'aide financière au Fonds de développement durable est complète, qu'elle est conforme à la Politique du Fonds de développement durable et qu'elle répond aux critères d'évaluation;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, étant dûment mandaté afin d'analyser les demandes d'aide financière en lien avec le Fonds de développement durable;

2019-09-165

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Daniel Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc accepte de verser à Initiatives 1-2-3-4 - Projet La petite Place des Arts, située 1781, chemin Principal, pour la réalisation du projet de La petite Place des Arts, le montant maximal de l'aide financière, soit cinq mille dollars (5 000 \$), pour un projet présenté totalisant quinze mille quatre cents dollars (15 400\$);

Que 50 pour cent du montant soit octroyé suite à la présente résolution pour la réalisation du projet, soit deux mille cinq cents (2 500\$) et 50 pour cent lors du dépôt du rapport final, ainsi que sur présentation des factures et pièces justificatives.

Que la dépense sera financée à même le surplus affecté – Développement durable.

Que la Municipalité autorise également une contribution de quatre cent soixante-quinze dollars (475\$), à Initiatives 12-3-4, pour leur demande d'aide financière pour la tenue de la 2^e édition de l'événement Saint-

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Mathieu s'expose qui s'est déroulé à La petite Place des Arts, de Saint-Mathieu-du-Parc les 13 et 14 juillet 2019.

ADOPTÉE

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

11.1 Autorisation d'embauche – postes (3) d'appariteur pour le gymnase

Considérant que les activités au gymnase reprendront pour la saison 2019-2020 et que nous aurons besoin d'appariteurs pour la surveillance et la mise en place des équipements sportifs;

Considérant que les employés ont tous déjà travaillé pour la Municipalité dans les années précédentes;

2019-09-166

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil municipal autorise l'embauche, au poste d'appariteur pour le gymnase de:

- Monsieur Yves Matteau, Madame Laila Gosselin et Madame Érya Ricard

Que le taux horaire est fixé selon la charte salariale en vigueur.

Que l'entrée en poste est prévue dans la semaine du 9 septembre.

ADOPTÉE

11.2 Contribution financière - Sentier national de la Mauricie

Considérant que le Sentier national est un organisme sans but lucratif qui œuvre à coordonner le développement, l'entretien et la promotion du sentier national;

Considérant que l'entretien du Sentier national en Mauricie – secteur Saint-Mathieu-du-Parc est l'œuvre de bénévoles;

Considérant que le Sentier national de la Mauricie nécessite une gestion administrative et qu'il en résulte des frais;

Considérant l'article 4, alinéa 1, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *En outre des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants : la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ;*

Considérant l'article 90, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;*

Considérant l'article 91, alinéa 2, de la Loi sur les compétences municipales stipulant que : *toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes : la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;*

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2019-09-167

Il est proposé par Renald Grenier, conseiller, appuyé par Pierre Bertrand, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise une contribution financière au montant de quatre cent soixante-neuf dollars et soixante-sept cents (469.67\$) à Sentier national de la Mauricie afin d'assumer les frais administratifs reliés aux trois immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

Qu'un montant de quatre-vingt-deux dollars et trois cents (82.03 \$) soit autorisé à Monsieur Jacques Goulet, président du Sentier national de la Mauricie pour les dépenses relatives au travail d'entretien effectué au parc récréoforestier avec ses bénévoles en juin dernier.

Que des remerciements soient offerts à l'équipe de bénévoles pour leur support à cet entretien faisant ainsi du parc récréoforestier un joyau de notre municipalité.

ADOPTÉE

11.3 Appel d'offres public – Accessibilité universelle et travaux connexes - Centre communautaire

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc procèdera à un appel d'offres public pour des travaux de construction d'une accessibilité universelle et des travaux connexes au centre communautaire;

2019-09-168

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, appuyé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc demande des soumissions en appel d'offres public pour des travaux de rénovation des entrées extérieures et l'accessibilité universelle au centre communautaire.

Que tout soumissionnaire intéressé doit se procurer les documents d'appel d'offres sur le site de SEAO (système électronique d'appel d'offres), à compter du mercredi 11 septembre 2019. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Que la Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Que le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du Conseil.

Que les soumissions, par voie d'appel d'offres public, déposées dans une enveloppe scellée portant la mention «*Accessibilité universelle et travaux connexes*» et être adressées à l'attention de :

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité Saint-Mathieu-du-Parc
561, chemin Déziel
Saint-Mathieu-du-Parc, Québec G0X 1N0

Que les soumissions seront reçues jusqu'à 10h00, le jeudi 3 octobre 2019 pour être prises en considération à l'assemblée publique du conseil qui aura lieu le lundi 7 octobre à 19h00.

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

ADOPTÉE

12. AUTRES SUJETS

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 23 citoyens ont assisté à l'assemblée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Chemin Saint-François – subvention, accompagnement
- Correspondance – Saint-Elie-de-Caxton
- Compteur d'eau – soumission
- Revitalisation du noyau villageois – répartition taxation, durée
- Facebook communauté – intervention citoyenne
- Abris d'autos – inspection
- GDG environnement – insectes piqueurs
- Écran numérique
- Airbnb, location court terme

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 19 h 46

APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉSOLUTIONS

Je, Josée Magny, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Josée Magny
Mairesse
Présidente d'assemblée

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière